

Modalités d'admission :

L'admission est prononcée :

- après constitution du dossier unique "dossier de demande d'admission en EHPAD",
- après évaluation gériatrique et neuropsychologique.

Tarification :

Le tarif comprend :

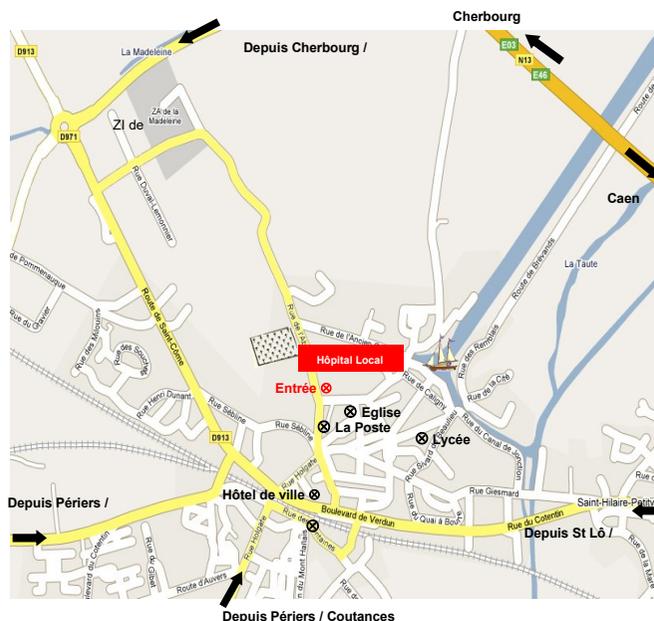
- les dépenses liées à l'hébergement (repas, entretien des chambres et des lieux de vie, entretien du linge, l'animation, ...),
- les dépenses liées à la dépendance (incontinence, certaines charges de personnel, ...) prises en charge partiellement par le Conseil Départemental,
- un ticket modérateur obligatoirement à votre charge, il correspond au tarif du GIR 5/6.

Les résidents classés GIR 1/2 et GIR 3/4 bénéficient de l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA). Elle est versée à l'établissement sans formalité pour les résidents dont le dernier domicile est le département de la Manche (+ de 3 mois).

Dans les autres cas, une demande doit être faite auprès du Conseil Départemental du département d'origine.

Les tarifs journaliers sont révisés annuellement et fixés par arrêté du Conseil Départemental.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le bureau des admissions au 02.33.42.50.22



CENTRE HOSPITALIER
DE PROXIMITE

1, avenue qui qu'en grogne
50500 CARENTAN LES MARAIS

02.33.42.50.50

Mail : secretariat.ehpad@hopital-carentan.fr

	Date de la création	Date d'actualisation	Codification
	13/12/2013	17/05/2018	PEC ACC EHPAD DOC 19/A

CENTRE HOSPITALIER
DE PROXIMITE

L'ACCUEIL DE JOUR
EN UNITE ALZHEIMER

Une aide aux aidants



LES IRIS

CARENTAN LES MARAIS

Qui peut bénéficier de l'accueil de jour ?

Les personnes âgées de plus de 60 ans (ou moins de 60 ans sur dérogation) atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés et vivant à domicile.

Quels sont les objectifs ?

→ Pour la personne accueillie :

- Préserver son autonomie par un projet individuel d'aide et de soins adaptés à travers des ateliers de stimulation cognitive.
- Rompre son isolement en favorisant de nouveaux contacts sociaux.

→ Pour la famille ou l'aidant :

- Permettre à l'aidant principal de se préserver de l'épuisement.
- Contribuer au soutien des aidants en favorisant des échanges entre professionnels et familles.

Quel est le fonctionnement ?

Selon votre évaluation neuro-psychologique, il vous sera proposé un accueil soit :

→ en journée :

Du lundi au vendredi de 9 h 30 à 16 h 30

→ en demi-journée :

Du lundi au vendredi de 12 h 00 à 16 h 30

Quelles sont les prestations ?

L'équipe pluridisciplinaire assure :

- le déjeuner,
- le goûter,
- les soins de nursing (si besoin),
- les soins médicaux et paramédicaux ponctuels,
- les activités sociales et thérapeutiques.



Quelles sont les activités proposées ?

Le projet de vie du service vise à maintenir l'autonomie restante des personnes en proposant des activités qui contribuent à donner des moments de détente et de bien-être et à revaloriser l'estime de soi, elles consistent en :

- des ateliers à visée thérapeutique : activités de stimulation cognitive, ateliers mémoire, lecture du journal, musico-thérapie.
- des activités ludiques ou festives, travaux manuels, chants, jeux de société, goûters d'anniversaire, cuisine, ...
- des activités liées au bien-être : gymnastique douce, esthétique, ...
- des activités extérieures : sorties au marché, promenades, ...

Les animations sont réalisées en fonction des souhaits et des intérêts de chacun.